



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E29193

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2004  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 27/06/2023  
150 000

Raison sociale : FARJOT TOITURES  
Sigle : FARJOT TOITURES  
4 IMPASSE JEAN MOOS  
69550 AMPLEPUIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VILLEFRANCHE TARARE 479389165

Téléphone : 04 74 89 49 46  
Portable : 06 25 18 33 86

Fax :

Siret : 479 389 165 00016

Site Internet : www.farjot-toitures.com  
E-mail : toitures@farjot-toitures.com

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 80 06391

Responsabilité légale :  
MB CONSTRUCTION BOIS (848 544 177) / MONVENEUR GILLES PRÉSIDENT /  
BERT FABRICE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :  
AVIVA 76926269

Assurance Responsabilité Civile :  
AVIVA 76926269

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Effectif moyen : 25 Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	28/09/2021
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/11/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	28/09/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LYON  
16 RUE DES BROSSES  
BATIMENT A  
1ER ETAGE  
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.